



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

TROISIEME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ DE L'AVIATION POUR LA RÉGION AFRIQUE-OCEAN INDIEN (RASG-AFI/3)

(Yamoussoukro, Cote d'Ivoire, 03-04 décembre 2015)

Point 8 de l'ordre du jour: Activités du RASG-AFI proposées pour 2016

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

Cette note présente les activités du RASG-AFI et de ses organes subsidiaires proposées pour 2016 pour examen et adoption par la réunion RASG-AFI / 3.

Suite à donner par la réunion:

Examiner et adopter les activités du RASG-AFI proposées pour 2016 et contenues dans l'Appendice 1 du présent document.

RÉFÉRENCE(S): Manuel de procédures du RASG-AFI

1. INTRODUCTION

1.1 Le Comité de pilotage du RASG-AFI (RASC) a été créé dans le but d'orienter le travail du Groupe et de veiller à ce que les initiatives en matière de sécurité soient mise en œuvre en temps opportun et de manière efficace. À cet égard, le RASC a été chargé, entre autres, de proposer un programme de travail annuel et de veiller à ce que les activités du Groupe soient correctement coordonnées.

1.2 Le RASC sert également d'organe consultatif auprès du RASG-AFI en fournissant des évaluations régulières de l'environnement sécuritaire et mène toute action qu'il juge nécessaire pour assurer que le RASG atteint ses objectifs, notamment la réduction des risques aériens et pour minimiser ou éviter le double emploi dans la Région AFI.

1.3 L'Appendice 1 de la présente note comporte le programme d'activités proposées pour 2016.

2. ANALYSE

2.1 Conformément à la décision 2/5 – Activités du RASG-AFI et Programme Futur de Travail qui appelle le RASC à faire preuve de souplesse, à sa discrétion, sur le contenu et la fréquence de ses activités tout en tenant compte de la chronologie et la séquence logique pour une mise en œuvre effective, les activités proposées pour 2016 ont été élaborées en vue d'atteindre ces objectifs.

2.2 Les téléconférences du RASC, bien que prévues chaque trimestre, peuvent être tenues à la discrétion du Comité de pilotage et le programme proposé prévoit également la flexibilité dans la fréquence et la manière dont sont menées les activités du Groupe et de ses organes subsidiaires.

2.3 Les activités proposées pour 2016 couvrent le RASC, les équipes de soutien à la sécurité et les réunions régionales du RASG-AFI. Pour assurer une bonne coordination et une approche peu couteuse, il est prévu que les réunions de l'APIRG et du RASG-AFI continueront de se tenir en parallèle sur les mêmes lieux.

3. CONCLUSION

3.1 Afin d'optimiser les ressources et d'assurer que les activités du Groupe sont effectivement mises en œuvre, le RASC continuera à faire preuve de souplesse sur le contenu et la fréquence de toutes les activités prévues, tout en tenant compte de l'impact global immédiat vers la réalisation des objectifs du Groupe.

4. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

4.1 La réunion est invitée à:

- a) examiner et adopter les Activités du RASG-AFI proposées pour 2016, figurant à l'Appendice 1 de la présente note; et
- b) fournir des orientations supplémentaires le cas échéant.

-FIN-